

20-12-2017

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2017 À 21 H 59, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil :**

M <sup>me</sup> Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly.  
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE, RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

**LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 21 H 59.**

470-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Réfection chemin Crevier et rang Frédéric – Mandat à GéniCité - Modification de la résolution n° 322-2017;
3. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

471-2017

Réfection chemin Crevier  
et rang Frédéric (parties)  
- Mandat GéniCité inc.  
- Modifier la réso. 322-2017

**CONSIDÉRANT**

la résolution n° 322-2017 mandatant la firme GéniCité inc. à réaliser les tâches suivantes, selon des honoraires de 11 500,00 \$ ventilés ci-dessous et inscrits dans l'offre de service datée du 21 août 2017 (réf. : 17-1116-00, dossier : TP-PA03.01-2017) :

- Documents d'appels d'offres (SEAO) : 6 000 \$;
- Surveillance bureau : 1 500 \$;
- Surveillance chantier (50 heures) : 4 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE**

le nombre d'heures de surveillance chantier doit être révisé à la hausse par rapport à l'offre de service initiale, suite à l'ajout de nouveaux éléments;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter la nouvelle proposition d'honoraires présentée par GéniCité inc. au montant de 17 100,00 \$ ventilés ci-dessous et inscrits dans l'offre de service révisée au 14 décembre 2017 :

- Documents d'appels d'offres (pour SEAO) : 6 000 \$;
- Surveillance bureau : 1 500 \$;
- Surveillance chantier (120 heures) : 9 600 \$.

➤ Cette dépense additionnelle de **5 600,00 \$** est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**472-2017**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud, il est résolu que la présente séance soit levée à 22 h 09.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

René Charbonneau  
Secrétaire-trésorier et directeur général

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*